

Les Médiathèques tiers-lieux françaises : de l'émergence à la structuration

Aurélie BERTRAND

bertrand.aurelie@outlook.fr

<https://orcid.org/0000-0002-5392-7059>

Responsable du centre de Chambéry - Savoie-biblio Bibliothèque bi-départementale

Résumé

Tiers-Lieu, Tiers Lieu, tiers-lieu ou tiers lieu ? Désormais, vous n'aurez plus d'hésitation sur son orthographe... Dans son édition 2023, le dictionnaire du Petit Robert introduit pour la première fois le mot « tiers-lieu » : « espace de sociabilité d'initiative citoyenne, où une communauté peut se rencontrer, se réunir, échanger et partager ressources, compétences et savoirs ». Cette définition vient interroger le concept récent de médiathèques tiers-lieux, d'autant qu'un collectif rattaché à l'Association Nationale des Tiers-Lieux (ANTL) a publié, en septembre 2022, une feuille de route visant à leur développement et à leur structuration. Quelques clarifications sur les spécificités des Médiathèques tiers-lieux semblent nécessaires, notamment au regard du concept de troisième lieu largement diffusé depuis les travaux de Mathilde Servet en 2009. Ces précisions permettant une meilleure compréhension du contexte national et des ambitions seront illustrées par des exemples particulièrement remarquables et remarquables : la bibliothèque Philéas Fogg à Saint Aubin du Pavail (Bretagne), la médiathèque Entre Dore et Allier à Lezoux (Puy de Dôme) et le tiers-lieu culturel La Bulle (Haute-Savoie). Par ailleurs, un retour d'expérience sur le travail collaboratif national autour des médiathèques tiers-lieux apportera un éclairage plus fin sur l'intérêt de la démarche et son futur souhaitable.

Mots-clés

Tiers-Lieu ; Third Place Libraries ; médiathèque ; bibliothèque ; innovation ;



Cet article est disponible sous licence [Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/).

1. Au commencement, les médiathèques « troisième lieu »

Dans son mémoire d'étude¹ du diplôme de conservateur des bibliothèques daté de 2009, Mathilde Servet reprend la notion de troisième lieu développée par le sociologue américain Ray Oldenburg et l'applique aux bibliothèques, créant ainsi le concept de « médiathèque troisième lieu » qui connaîtra un grand succès auprès de la profession durant les dix années suivantes.

Centrées sur l'expérience vécue et le lien social, ces médiathèques troisième lieu sont tout à la fois des espaces neutres et vivants, des lieux où l'on a ses habitudes et où l'on se sent accueilli, à l'aise comme un second « chez soi ». De fait, les médiathèques se reconnaissant dans cette projection se sont appuyées sur des leviers récurrents : une amélioration de leur accessibilité (horaires, modalités d'usage, image), de leur convivialité (aménagement, stratégie d'accueil) et une diversification de leur offre de ressources (objets, jeux). Parfois réduites à une plateforme ouverte, un mobilier confortable et une machine à café, les médiathèques troisième lieu sont bien plus riches lorsqu'elles s'attellent à réinventer la relation bibliothécaire-lecteur : ne pas aborder cet aspect humain plus complexe et subtil serait passer totalement à côté de la valeur ajoutée du concept.

Les questions du positionnement dans un écosystème local, d'une forme d'horizontalité entre les acteurs et de la légitimité de toutes les cultures sont parfois sujets de débat au sein même des équipes ou avec les décideurs politiques. Toutefois, elles font bien écho aux Droits culturels² et à une évolution en cours des politiques culturelles nationales françaises.

2. Puis vint le développement des tiers-lieux

En parallèle de ce développement des médiathèques troisième lieu, des initiatives locales citoyennes émergent sur le territoire français, en réponse à des enjeux de plus en plus prégnants : Comment maintenir, voire restaurer le lien social dans une société où les clivages idéologiques vont croissant, de même que l'isolement des personnes âgées ou précaires ? Comment accompagner le développement des usages numériques sans laisser une part de la population sur le bord du chemin ? Comment réhabiliter et ré-habiter des territoires délaissés, en renforçant leur attractivité ? Comment encourager chacun à contribuer à la transition écologique par ses actions individuelles et des innovations collectives ? Comment garantir à chaque être humain une libre expression de ses droits culturels et une émancipation citoyenne ?

¹ SERVET, Mathilde, Les bibliothèques troisième lieu, Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2009 (<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21206-les-bibliotheques-troisieme-lieu.pdf>)

² « Les droits culturels désignent les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en groupe, avec et pour autrui, de choisir et d'exprimer son identité, et d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources nécessaires à son processus d'identification. » MEYER-BISCH Patrice, « Les droits culturels. Enfin sur le devant de la scène ? », L'Observatoire, 2008/1 (N° 33), p. 9-13. (<https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2008-1-page-9.htm>)

Début 2018, le ministère de la Cohésion des territoires diligente une première mission centrée sur le recensement des espaces de coworking. Ce rapport³ met au jour un mouvement d'ampleur autour des dynamiques du « faire ensemble » avec plus de 1 800 espaces de partage de connaissances et de cocréation identifiés, rassemblés sous le terme « tiers-lieux ». C'est fort de ce constat qu'est créé le Conseil national des tiers-lieux, sorte de parlement des tiers-lieux constitué d'experts du sujet couvrant l'ensemble des domaines concernés, des friches culturelles à l'agriculture.

Un nouveau rapport remis au Premier Ministre en 2021⁴ fait état d'un accroissement considérable du nombre de tiers-lieux, avec plus de 2 500 espaces référencés. Il souligne leur rôle important dans la mise en mouvement des territoires sur les questions de transitions écologiques, numériques, culturelles, d'économie locale ou circulaire, d'alimentation durable ou de cohésion sociale.

L'Association Nationale des tiers-Lieux (ANTL) va alors porter des recommandations visant à soutenir l'écosystème des tiers-lieux en s'appuyant sur les travaux concrets de groupes composés d'acteurs de terrain. Dernière évolution, en septembre 2022, le groupement d'intérêt public (GIP) France Tiers-Lieux est créé pour une durée de trois ans, avec pour membres fondateurs l'Etat (représenté par les ministres chargés de l'aménagement du territoire, du travail, de l'enseignement supérieur et des petites et moyennes entreprises), l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et l'ANTL. Ce GIP vise à « appuyer le développement, la professionnalisation et la pérennisation » des Tiers-Lieux en France. Ce cadre institutionnel renforcé permet aux acteurs associatifs, dont notamment l'ANTL, de peser dans les prises de décision au plus haut niveau et de déployer des actions plus ambitieuses. On peut donc considérer que la structuration des tiers-lieux au plan national est bien engagée et bénéficie d'un fort soutien de l'Etat.

3. De l'émergence des médiathèques « tiers-lieux »

Ce qui fait appartenance à la famille des tiers-lieux, ce ne sont ni le cœur de métier ni le sujet abordé. Ce qui fait appartenance à la famille des tiers-lieux, ce sont les principes d'action :

- Démocratie contributive : les usagers sont impliqués dans le projet au même titre que ses porteurs publics ou privés, de la conception jusque dans le fonctionnement. La gouvernance est ainsi partagée.
- Communauté et mixité : le lieu est ouvert à tous. Les rencontres informelles, l'accueil et la convivialité sont des priorités pour constituer une communauté active.
- Valeurs partagées : l'humain et l'environnement sont placés au centre du projet, dans une optique de développement favorisant la résilience de la communauté et du territoire. La diffusion de solutions documentées et libres de droit est une illustration de ce principe.

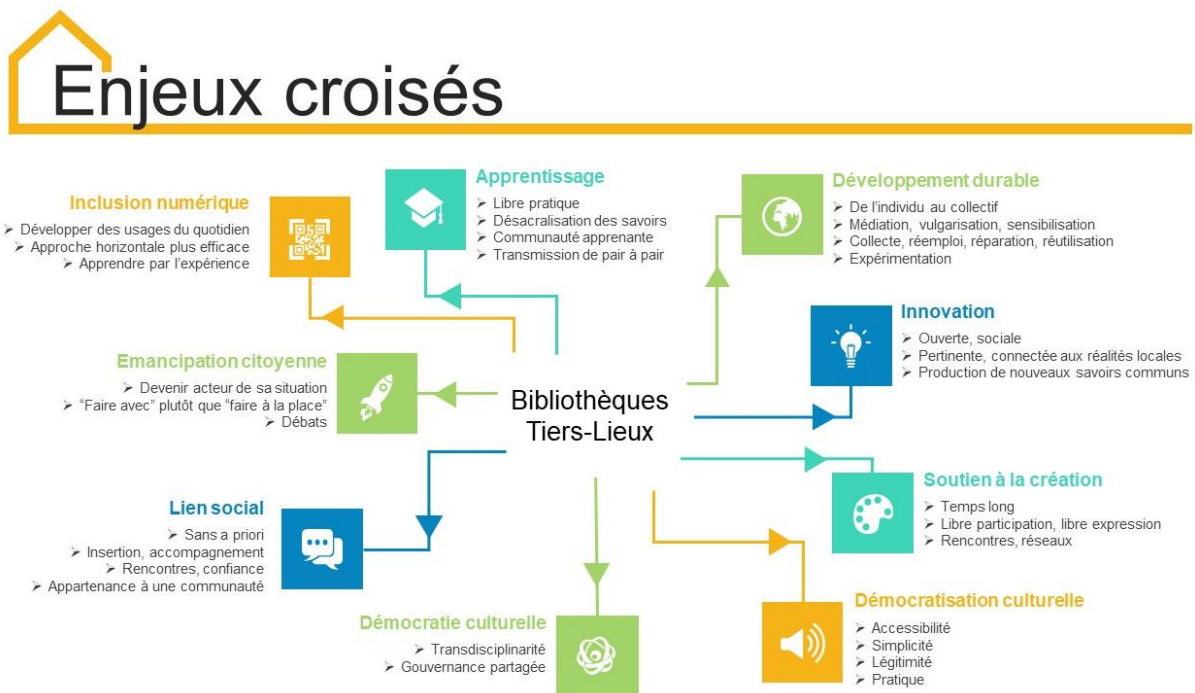
³ LEVY-WAITZ, Patrick, DUPONT, Emmanuel, SEILLIER, Rémy, Faire ensemble pour mieux vivre ensemble, 2018 (<http://s3files.fondation-ta.org.s3.amazonaws.com/Rapport%20Mission%20Coworking%20-%20Faire%20ensemble%20pour%20mieux%20vivre%20ensemble.pdf>)

⁴ PROULT, Yolaine, SEILLIER, Rémy, Nos territoires en action : dans les tiers-lieux se fabriquent notre avenir, France Tiers-Lieux, 2021 (<https://francetierslieux.fr/rapport-tiers-lieux-2021/>)

- Innovation : espaces du « penser ensemble » mais surtout du « faire ensemble », de l'hybridation plutôt que de la juxtaposition de services, du partage de compétences et d'expérimentation, les tiers-lieux sont intrinsèquement évolutifs et incertains. Cette part de risque et d'instabilité est à assumer pour autoriser de véritables innovations.
- Proximité : les tiers-lieux sont ancrés dans un territoire spécifique. Ils font pleinement partie de l'écosystème local pour répondre à des besoins réels. De fait, ils ne sont pas répliquables tels quels d'un territoire à l'autre.

Certaines médiathèques se sont saisies de ces principes d'action et ont ainsi évolué pour devenir des médiathèques tiers-lieux. Elles ont notamment cherché à développer la participation des usagers au-delà des pratiques habituelles, avec des nuances allant du « faire ensemble » au « décider ensemble ». Il ne s'agit plus de lancer des appels à participation sur un sujet choisi par les bibliothécaires et nécessitant pour l'utilisateur de se glisser dans un fonctionnement élaboré par ces mêmes bibliothécaires. Il s'agit plutôt de laisser des espaces physiques ou symboliques de « vide » offrant la possibilité à ceux qui le souhaitent de proposer une action, un aménagement, un projet complexe selon leurs envies et leurs compétences, en leur laissant une certaine autonomie pour les mener à leur gré.

Les médiathèques ont tout intérêt à s'inscrire dans le concept de tiers-lieu car cela leur ouvre de nouvelles pistes pour maintenir ou augmenter le niveau de service dans l'ensemble de leurs missions, qui se sont considérablement accrues au fil des ans, et ce malgré les contraintes de budget et de personnel s'imposant dans la fonction publique. De plus, cela offre l'avantage de la pertinence avec un meilleur ciblage des actions et des ressources voire une anticipation des tendances, grâce à l'implication directe des usagers acteurs. Enfin, la bascule vers le partage de compétences culturelles entre pairs permet une reconnaissance de la diversité au-delà des cultures dominantes et une incarnation des droits culturels.

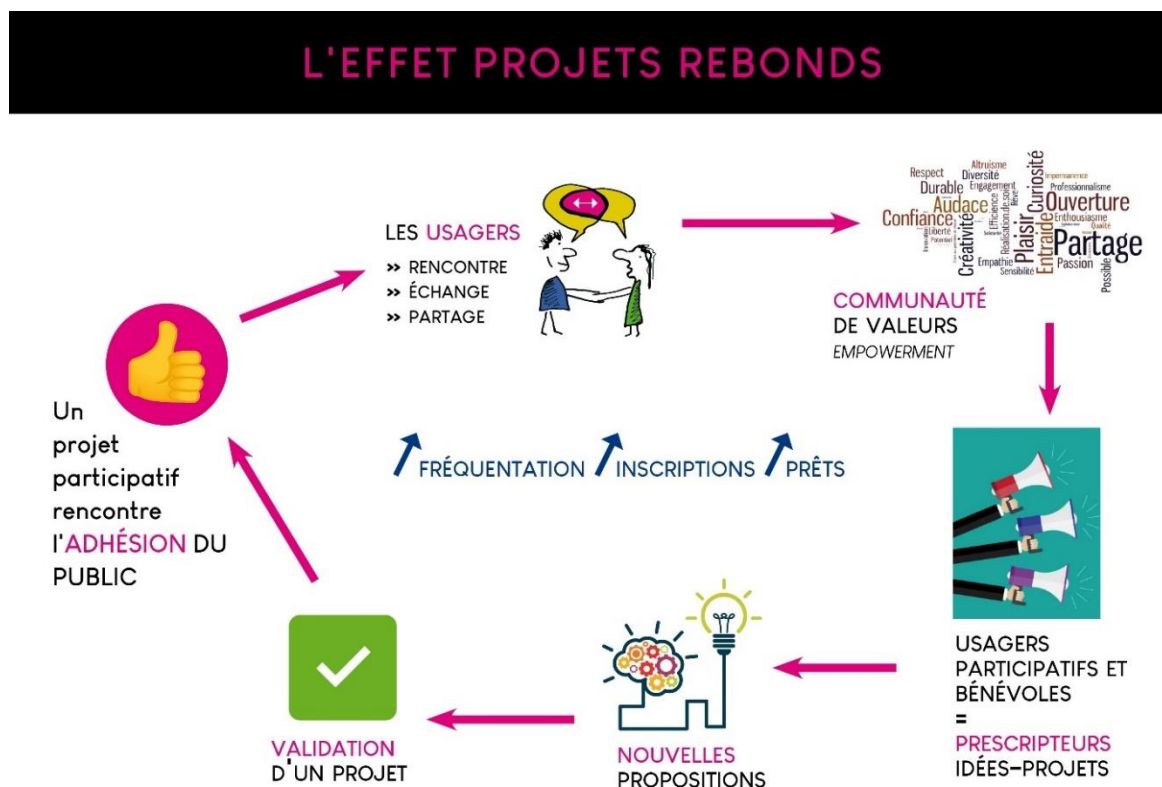


Crédit illustration : Aurélie Bertrand

Pour autant, des questions se posent tant sur les compétences professionnelles nécessaires pour faire vivre ces médiathèques tiers-lieux (méthodes d'intelligence collective, animation de communautés) que sur les biais de représentativité ou la difficulté à s'engager pour les usagers contributeurs. De même, le portage de la responsabilité entre les élus, les professionnels et les participants, peut s'interroger en cas de succès comme en cas d'échec. Enfin, un projet de médiathèque tiers-lieu tire une grande partie de sa valeur ajoutée du fait qu'il émane de la population. Il ne peut donc a priori résulter d'une volonté descendante et encore moins d'une injonction.

4. Aux médiathèques tiers-lieux remarquées

Inaugurée en 2011 et récipiendaire du Grand prix Livres-hebdo des bibliothèques francophones dans la catégorie « innovation », la bibliothèque tiers-lieu Philéas Fogg relève de la commune de Saint Aubin du Pavail. Espace de 160 m² desservant 822 habitants dont 49% sont inscrits à la bibliothèque, ce lieu a un parti pris fort avec un budget dédié aux actions culturelles supérieur à celui des acquisitions. Pour autant, le volume de prêts a été multiplié par quatre en 7 ans, comme celui de la fréquentation. Le nombre de bénévoles a même été multiplié par dix dans le même temps. Ce succès repose sur un travail continu de l'unique bibliothécaire professionnel (Gildas Carrillo) autour de la notion d'affect. Difficilement mesurable et saisissable, elle est pourtant la clé de voûte du tiers-lieu. Elle repose à la fois sur des postures corporelles d'accueil ou d'observation, sur des postures mentales d'empathie, de bienveillance ou de délégation de pouvoir et sur des postures créatives de droit à l'erreur ou d'ouverture d'esprit.



Crédit illustration : Gildas Carrillo

Ouverte en juin 2016 et lauréate la même année du Grand prix Livres-hebdo des bibliothèques francophones dans la catégorie « innovation », la médiathèque tiers-lieu intercommunale Entre Dore et Allier située à Lezoux est célèbre pour sa démarche initiale de co-construction avec les habitants, accompagnée par la 27^{ème} Région, qui a permis l'élaboration d'un plan d'usage transmis à l'agence d'architecture Serero pour dessiner un bâtiment répondant au mieux aux attentes de la population. Pour autant, la dynamique s'est poursuivie après ouverture avec le programme des « Héros », ces contributeurs investis qui partagent leur savoir-faire avec d'autres. A titre d'exemple, un petit groupe de bénévoles a souhaité constituer une grainothèque. Afin de présenter et gérer ce nouveau fonds, un autre groupe de bricoleurs a réalisé un meuble en bois sur-mesure. Pour alimenter la grainothèque en nouveautés, un jardin partagé a vu le jour ainsi qu'un autre meuble pour faire sécher les végétaux. C'est désormais une tisanerie conviviale qui finit de se construire pour déguster en collectif une tisane à base des fleurs séchées sur place, après avoir été cultivées sur place, après être sorties d'un tiroir de la grainothèque sur place. Ce projet à rebonds illustre tant la capacité d'innovation (plans des meubles diffusés librement) que la valorisation environnementale, l'économie circulaire, l'apprentissage par le faire, l'animation d'une communauté, le partage de compétences... Pour cela, il été nécessaire de fournir le bois des meubles mais surtout la confiance, l'écoute et la simplicité pour que des usagers émettent une idée, s'en emparent, la fassent évoluer et finalement la mettent en œuvre.



MÉDIATHÈQUE ENTRE DORE & ALLIER

GRAINOTHÈQUE

Déposez Prenez
Semez

La GRAINOTHÈQUE est une bibliothèque de graines en libre-service mise à votre disposition où l'on peut déposer, partager, prendre des graines des récoltes de particuliers. C'est un simple système d'ÉCHANGE LIBRE DE GRAINES! Mais ce n'est pas que ça. Autour de la grainothèque s'articule aussi un espace de liberté pour les semences, une façon de parler de culture autrement. C'est UNE ZONE DE PARTAGE!

⚠️ PETITS PRINCIPES À RESPECTER :

- C'est un troc de graines: Lorsqu'on se sert, on dépose aussi des graines
- Je prends uniquement les graines dont j'ai besoin
- Je dépose uniquement des graines fertiles



Crédit illustration : Médiathèque Entre Dore & Allier

Le tiers-lieu culturel municipal La Bulle a vu le jour en 2020 à Annemasse. Fruit de 5 ans de coconstruction avec les diverses communautés présentes sur le quartier et plus largement la ville, cette structure a été doublement récompensée en 2022 : sur le plan des bibliothèques, par la prestigieuse American Library Association Presidential Citation for Innovative

International Library Projects ; sur le plan élargi de la démocratie participative, par le prix Coup de cœur des Trophées de la participation et de la concertation. Ce dernier est particulièrement intéressant car il est décerné pour la première fois à une médiathèque et permet ainsi de replacer plus globalement la lecture publique au cœur des processus d'empowerment à l'œuvre dans les politiques publiques locales. Cette structure de taille modeste, 250 m², propose 15 000 documents dont 800 jeux de société, et de très nombreuses actions culturelles dont plus de 60% sont assurées bénévolement par des intervenants extérieurs à l'équipe. Avec 40% de la population cible inscrite à la médiathèque, elle est plus spécifiquement remarquable à quatre niveaux :

- 4 valeurs : tout le fonctionnement s'appuie sur des valeurs choisies avec les habitants, qui constituent à la fois des piliers d'action et des garde-fous protecteurs de l'intérêt général. Il s'agit de l'ouverture, l'inclusion, la collaboration et l'innovation.
- 3 corps décideurs : pour les questions impactantes, la gouvernance est partagée entre trois groupes qui ont chacun le même poids dans la décision finale. Les élus possèdent habituellement la totalité de la décision entre leurs mains. Dans ce tiers-lieu, ils ont souhaité expérimenter un équilibre différent en partageant ce pouvoir avec l'équipe de professionnels d'une part, et tout être humain intéressé par le projet, quel que soit son âge, son lieu d'habitation, etc. d'autre part.
- 2 employeurs : l'équipe est composée de 5 agents publics et 3 salariés associatifs. Malgré la double hiérarchie, il s'agit bien d'une seule et même équipe au sein de laquelle les responsabilités sont distribuées. Partant du principe que l'on ne peut partager avec les usagers que ce dont on bénéficie soi-même, les membres de cette équipe disposent d'une grande autonomie et prennent leur décision en intelligence collective. Illustrant cette organisation inspirée de l'entreprise libérée⁵, l'organigramme du service est circulaire.
- 1 posture commune : le mot d'ordre est la simplicité. Simplicité de la relation à l'autre avec une priorité mise sur la disponibilité pour jouer ou discuter avec les usagers ; Simplicité de fonctionnement, avec tous les supports accessibles directement y compris les jeux vidéos, 32 heures d'ouverture hebdomadaire aux publics, l'inscription gratuite sans aucun justificatif et une réponse quasi immédiate à toute proposition d'action émanant d'un usager.

⁵ GETZ, Isaac, CARNEY, Brian M., Liberté & Cie : quand la liberté des salariés fait le succès des entreprises, Flammarion, 2016



Crédit illustration : ville d'Annemasse

Ces trois exemples de médiathèques tiers-lieux ont en commun de faire partie de réseaux de lecture publique dans lesquels les autres établissements fonctionnent de manière plus traditionnelle. Cela ne les empêche pas, toutefois, de trouver leur place en complémentarité avec l'offre de service existant par ailleurs.

5. Vers une structuration nationale des médiathèques tiers-lieux

Ces projets et leurs retombées médiatiques, combinés aux discours incitatifs de l'Etat, ont conféré une certaine visibilité au concept de médiathèque tiers-lieux tant auprès des professionnels que des politiques. Parfois manié avec pertinence, parfois utilisé pour offrir une touche de modernité à une réalité tout autre, parfois encore évoqué sans perception de ses implications, ce concept pose de nombreuses questions dès lors qu'il s'agit de mise en œuvre concrète. Afin de faciliter sa compréhension, de tendre à une certaine honnêteté dans son usage et d'encourager son déploiement partout où cela a du sens, il est apparu essentiel de poser les éléments-clés d'une identité commune et de réfléchir à un plan de développement.

A compter de janvier 2021, Mathilde Servet a réuni dans un groupe rattaché à l'ANTL, une communauté d'acteurs des médiathèques tiers-lieux identifiés à partir de son réseau professionnel. Ce cercle s'est élargi au gré des rebonds au sein des propres réseaux des personnes investies. Aujourd'hui, ce collectif compte des membres français de métropole comme des outre-mers, mais aussi des professionnels en poste à l'étranger (Espagne ou Suisse, par exemple). Il est ouvert à toute personne intéressée par le sujet et souhaitant contribuer à la réalisation des objectifs fixés.

Il serait plus juste de parler de communauté plutôt que de groupe car les individus qui y participent partagent des intérêts mais également des valeurs et un état d'esprit communs. Chacun est placé par défaut sur un pied d'égalité avec les autres car un de ses principes fondamentaux est que tout individu a des compétences, des expériences qui peuvent venir enrichir le collectif par renforcement ou par complémentarité de celles déjà présentes. Il n'y a donc pas de hiérarchie entre membres, ce qui n'est pas antinomique avec l'existence de rôles ou de fonctions assumées plus spécifiquement par certains acteurs. Ainsi, par exemple,

Mathilde Servet est positionnée sur une fonction de pilotage, avec le soutien d'Angélique Robert, co-pilote sur la conception des outils de collaboration et Aurélie Bertrand, co-pilote sur la synthétisation des contenus.

Par ailleurs, il n'y a pas à ce jour de formalisation des engagements : chacun est libre de participer à la hauteur du temps dont il dispose ou du degré de priorité qu'il accorde aux objectifs de la communauté. De fait, au fur et à mesure des séances, un noyau dur relativement stable s'est constitué autour de trois à quatre personnes, rejointes régulièrement par un cercle d'une dizaine de personnes investies et plus ponctuellement par une vingtaine de contributeurs occasionnels. Ce fonctionnement, proche des principes d'organisation des tiers-lieux, permet un alignement entre les discours portés et les actes vécus.

Le travail collectif s'est effectué sur des temps synchrones ou asynchrones, au moyen d'échanges en visioconférence, de documents ouverts partagés dans un cloud et d'un outil numérique collaboratif permettant des séances de créativité ou de priorisation à distance⁶. Parmi les productions abouties faisant consensus au sein du collectif, deux documents sont à remarquer : un texte de présentation des médiathèques tiers-lieux et une feuille de route développant trois axes principaux à savoir :

- le développement d'une culture tiers-lieu au sein des établissements de lecture publique ;
- l'accompagnement aux changements de posture et de compétences ;
- l'activation de synergies de territoire et l'animation de communautés.

Ces axes se déclinent ensuite en actions prioritaires, dont les moyens ont été chiffrés.

En quoi une médiathèque peut être un tiers-lieu ?

La médiathèque a tous les atouts pour être un tiers-lieu : aucun lieu public n'est aussi largement ouvert au public gratuitement, aussi facile d'accès pour tous. Elle cherche à s'adresser à tous et en mettre en présence des personnes de tous horizons. Une médiathèque peut être un formidable tiers-lieu si on décide de placer l'inclusion, la dynamique humaine, l'attention et l'ouverture aux autres, la qualité de l'accueil au cœur de ses missions.

La médiathèque : un lieu pour la collectivité

Dans une médiathèque tiers-lieu, on lit, on se cultive, on se forme, on apprend de plein de façons différentes, notamment par les autres et avec les autres, on fabrique, on échange, on fait ensemble, on participe, on contribue, on crée du lien social et de la confiance envers autrui. Elle favorise l'épanouissement de la vie de la collectivité et de l'esprit démocratique.

La médiathèque tiers-lieu opère comme une plateforme à disposition des habitants, un lieu d'accueil et de ressources, répondant à leurs besoins et leurs intérêts. On y expérimente des modes de collaboration et de co-construction, voire des formes de gouvernance inédites, fondées sur le partage des responsabilités et l'intelligence collective. La médiathèque tiers lieu est un espace de vie culturelle et sociale modulable, qui se renouvelle voire se réinvente, en lien avec les évolutions sociétales et culturelles. La médiathèque tiers-lieu permet de faciliter l'autonomisation des citoyens afin qu'ils puissent agir, en toute liberté (intellectuelle, culturelle, sociale...) sur leur environnement et former un collectif agissant pour lui-même, pour les autres et pour chaque individu.

⁶ Klaxoon <https://app.klaxoon.com/participate/board/ZWAVWRA>

Et pour les individus

La médiathèque troisième lieu aide chacun à être acteur de ses propres projets, personnels et professionnels : elle contribue à l'encapacitassions citoyenne.

Elle est un lieu d'exercice des droits culturels des individus.

La médiathèque tiers lieu, un enjeu de territoire

La médiathèque est parfois le dernier espace de socialisation au sein d'un territoire. Une médiathèque tiers lieu, pensée pour les habitants et avec eux, est au plus près des besoins d'un territoire. Elle contribue ainsi à la qualité de vie, au développement local et à l'attractivité du territoire.

Sur un territoire où différents services cohabitent et fonctionnent parfois en silos, adopter l'approche tiers-lieu en médiathèque permet de passer d'une logique de partenariat à une logique de communauté et de réseau vivant. Hybrider, s'inspirer, mailler et codévelopper avec des partenaires et des tiers-lieux de toutes natures (culturels, économiques, sociaux, numériques, agricoles,...) favorise l'émergence de territoires aux projets moins fragmentés et plus cohérents, plus innovants, plus durables, plus équitables et plus résilients. La médiathèque déclinée en tiers-lieu peut donc fonctionner comme un laboratoire de transformation, pour agir autrement et retisser des liens de confiance entre les gens, au plus près d'eux.

Texte de présentation des médiathèques tiers-lieux issu du travail collaboratif du groupe « médiathèques tiers-lieux » de l'ANTL

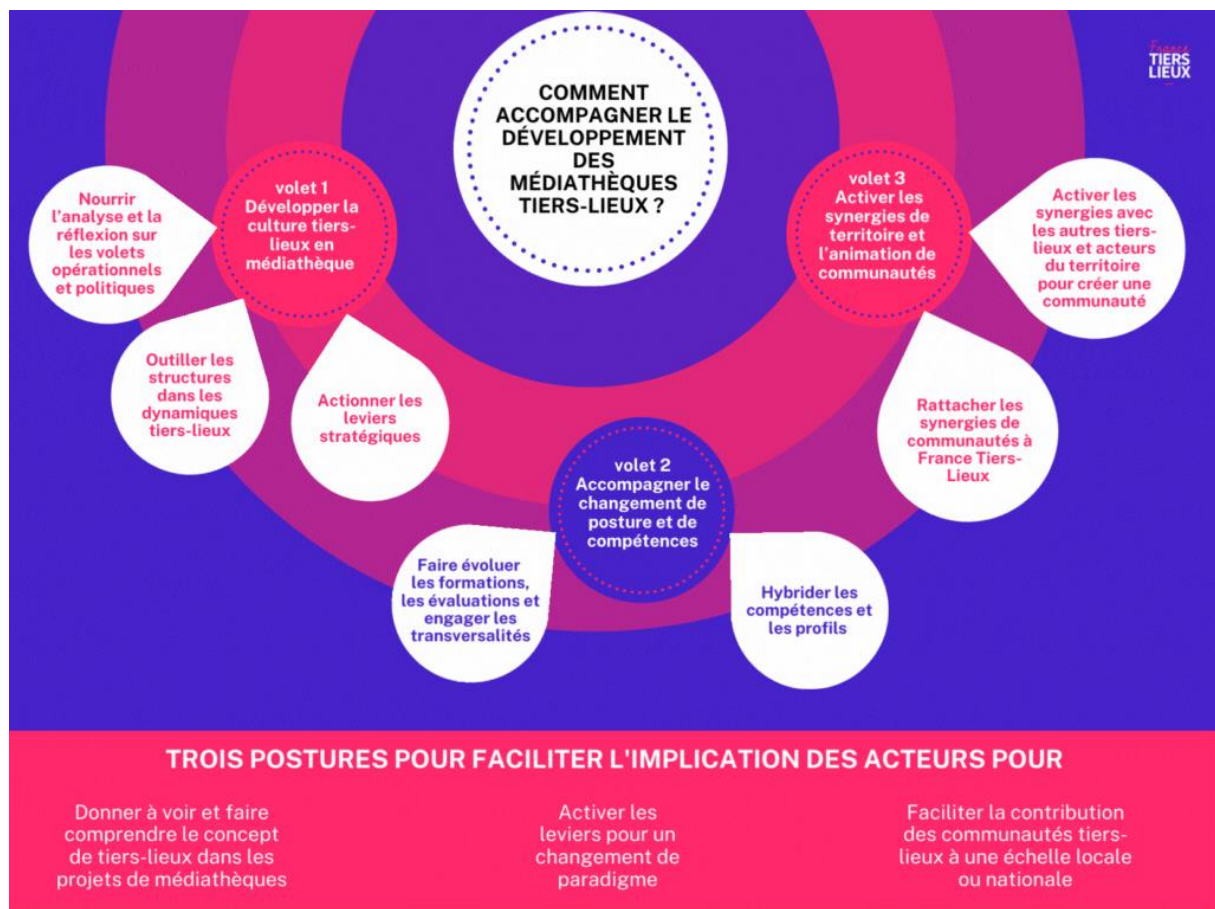


Image GIF accessible sur <https://forum.tiers-lieux.org/t/feuille-de-route-groupe-de-travail-mediathèques-tiers-lieux/2962>

Afin de poursuivre le travail entrepris, et notamment la mise en œuvre des actions de la feuille de route, de nouvelles pistes sont développées : un espace dédié aux médiathèques tiers-lieux, librement accessible, a été ouvert dans le forum Internet de l'ANTL ; le lien avec le conseil d'administration de l'ANTL est renforcé grâce à l'intégration de Mathilde Servet en son sein ; des séances de co-développement à destination des acteurs des médiathèques tiers-lieux vont être proposées en format visio-conférence.

Toutes les médiathèques n'ont pas vocation à devenir des tiers-lieux. Il serait contre-productif de tenter de devenir tiers-lieu sur la seule injonction du politique ou de la hiérarchie administrative à reproduire un modèle. Le principe même du tiers-lieu exclut d'ailleurs toute référence à un modèle. Il s'agit plutôt d'un état d'esprit fondé sur les valeurs de coopération, d'accessibilité, de transparence, de réciprocité et d'ouverture. Les traductions concrètes de ces valeurs sont aussi variées que les territoires dans lesquels elles prennent vie, comme autant d'ingrédients à découvrir pour constituer sa propre recette, avec pertinence et efficacité. La structuration des tiers-lieux et plus spécifiquement des médiathèques tiers-lieux est un enjeu pour leur visibilité, la défense de leurs moyens et pour sortir les porteurs de projet d'un certain isolement.

Complément

Interview de Mathilde Servet, pilote du groupe Médiathèques tiers-lieux pour l'ANTL

Par Aurélie Bertrand, le 23/11/2022

Comment vous êtes-vous intéressée aux tiers-lieux ?

J'étais professeur d'allemand puis j'ai changé de métier en 2008 : j'ai intégré l'ENSSIB où l'on parlait uniquement de « bibliothèque numérique », suite au passage massif à Internet. Ça me semblait un contre-sens pour l'avenir des bibliothèques puisque, ayant enseigné en Seine-Saint-Denis dans une quinzaine d'établissements différents, je voyais justement que le contact direct avec les gens était extrêmement important. Le savoir et le lien social de qualité passent en grande partie par une présence très attentive.

Dans le même temps, ayant fait mes études en Allemagne et connaissant bien l'Europe du Nord, je voyais des bibliothèques très dynamiques où, certes, les indicateurs n'étaient pas les mêmes : on s'intéressait plus à la fréquentation qu'aux emprunts, déjà à ce moment-là. Pourtant, il se passait vraiment quelque chose quand on franchissait la porte de ces bibliothèques.

Parallèlement, aux Etats-Unis, on parlait de « Third Place Libraries », c'est-à-dire de bibliothèques « troisième lieu ». J'avais traduit « troisième lieu » à l'époque parce qu'on ne parlait pas encore de « tiers-lieux » en France et puis, parce qu'en tant que linguiste, cela me semblait la traduction la plus adaptée.

Ces « Third Place Libraires » n'étaient pas documentées. On comprenait, dans les grandes lignes, que c'étaient des bibliothèques communautaires visant à renforcer le capital social, dans l'acception du sociologue Robert Putnam : comme le capital économique va générer de la richesse, le capital social va générer un lien identitaire fort entre les gens. Pour nourrir ce lien, il faut des lieux. C'est à ça que s'est intéressé Ray Oldenburg, concepteur de cette notion qui est apparue aux Etats-Unis au début des années 80 : aux côtés des « premiers lieux » qui sont la maison et des « seconds lieux » qui sont l'univers du travail, il faut des « troisièmes lieux » propices à l'épanouissement de la vie communautaire. On pourrait penser que ça concerne essentiellement les Etats-Unis mais c'est tout aussi vrai aujourd'hui en France où il y a tellement de défiance. On le constate avec les fractures sociétales, les gilets jaunes, etc. Il faut donc des lieux de réparation sociale, où les gens peuvent tisser des liens.

Initialement, les « troisièmes lieux » sont ces lieux qui permettent de mettre en présence, de faire interagir positivement des gens de tous horizons qui vont déposer un peu leurs insignes sociaux à l'entrée de la bibliothèque, en ce qui nous concerne.

Ensuite le monde des tiers-lieux, qui n'en portaient pas encore le nom, a ajouté un étage à la fusée de ces « troisièmes lieux » avec une notion renforcée de travail en co-construction. Le site Movilab⁷ a essayé de définir des marqueurs tiers-lieux, bien qu'ils restent assez indéfinissables. Il est important de pas trop les figer pour qu'ils puissent se décliner de façon intéressante et polymorphe, adaptée à la situation où ils

⁷ Movilab <https://movilab.org/wiki/Accueil>

se trouvent. L'approche tiers-lieu, c'est l'administration en commun d'un service, d'une recette de cuisine, d'un logiciel informatique, d'un lieu...

Comment est née l'idée de ce groupe national « Médiathèques Tiers-Lieux », que vous avez créé en 2021 ?

Comme je travaille depuis 2008 à la question des médiathèques « troisième lieu » et tiers-lieux, le Conseil national des Tiers-Lieux m'a invité à les rejoindre et j'ai accepté avec plaisir car je pense qu'il faut mailler avec les autres familles de tiers-lieux. On a plein de choses en commun et on a tout intérêt à se renforcer mutuellement pour une autre approche sociétale, plus globale.

Il y eu une grande réunion en juin 2019 à la Cité Fertile à Pantin mais ensuite, c'est resté un peu lettre morte. J'étais avec Jean-Christophe Lacas, qui avait aussi été invité à rejoindre ce Conseil national des Tiers-Lieux. A une rencontre de tiers-lieux à Roubaix, j'ai rencontré Marie-Laure Cuvelier. On a échangé longuement car je voulais bien être au Conseil mais je voulais agir sinon ça n'avait pas d'intérêt. Elle m'a orientée vers l'Association Nationale des Tiers-Lieux, qui avait des groupes de travail invités à établir des feuilles de route avec tous les leviers nécessaires pour faire avancer la cause de la famille Tiers-Lieux, quels qu'ils soient. Dans la famille Tiers-Lieux, on trouve par exemple des médiathèques qui peuvent être en milieu rural ou urbain, des établissements qui partagent des services avec d'autres ou pas, des lieux en gouvernance partagée... Cela peut se traduire de manière extrêmement différente comme à La Bulle à Annemasse ou à la Tabakalera à San Sebastian. L'idée était de réunir un maximum de gens différents dans ce groupe qui représente la diversité des médiathèques tiers-lieux, qu'ils puissent témoigner de leurs expériences et surtout faire part de ce dont ils avaient besoin pour travailler plus librement à l'épanouissement de leurs établissements et des relations avec les publics.

L'idée avait germé en amont mais on a commencé les réunions en janvier 2021. Je connaissais depuis des années des gens du monde des tiers-lieux puisque je suis beaucoup intervenue à ce sujet et que j'ai travaillé sur de nombreux projets. J'ai donc simplement appelé les gens dont il me semblait que cela pouvait faire sens pour eux et que je trouvais représentatifs. Après, ça a fait boule de neige et d'autres se sont agrégés comme par exemple Angélique Robert qui est venue par le biais de Gildas Carrillo, responsable de la médiathèque de Saint Aubin du Pavail. Elle est devenue, avec Aurélie Bertrand, un des piliers de ce groupe. Dans toutes les communautés, il y a toujours un noyau dur qui fait avancer le groupe et ensuite il y a plusieurs couches, comme sur un oignon, qui vont interagir de façon plus ou moins resserrée en termes de présence et dans le temps.

Quelle finalité pour ce groupe aujourd'hui, après la publication de la feuille de route ?

Je pense que ce groupe a toujours une raison d'être. Pour certains, c'était un passage : ils sont venus voir, ils ont contribué à la feuille de route. Ça demande aussi beaucoup de temps personnel parce que c'est souvent du temps bénévole en plus de son travail, donc certains auraient aimé s'investir davantage mais n'ont pas pu. D'autres, par contre, sont toujours là.

Maintenant que cette feuille de route est bien finalisée, l'idée est de pouvoir la mettre en œuvre graduellement dans le temps. Je pense que pour certains, ça fait toujours pleinement sens, notamment pour le noyau dur élargi qui comprend également des personnes comme Gildas, Jean-Christophe, Marie-Christine Jacquinet ou Charlotte Filbien. On a hiérarchisé ce qui était le plus important, tout en distinguant ce qui était le plus faisable car il faut aussi être réaliste en fonction du temps dont on dispose et des portes à ouvrir, avec la difficulté de certains leviers à activer auprès des Ministères ou de l'envergure de chantiers comme celui de la formation pour lequel il faudrait réunir tous les acteurs autour d'une table.

Parallèlement à la mise en œuvre de cette feuille de route, sa présentation en différentes occasions sur les réseaux sociaux a généré un intérêt accru pour ce groupe et d'autres personnes se sont manifestées pour le rejoindre. Il a fallu acculturer les nouveaux venus à la feuille de route : cela fait partie de la vie de ces communautés qui fonctionnent par à-coup, par ajout, par rencontre. Tout n'est pas toujours linéaire.

Il ressort que certaines personnes se sont vu confier des projets de médiathèques tiers-lieux et se sentent à la fois très heureuses de ces missions et un peu démunies, un peu seules. Elles ne savent pas toujours précisément ce dont il s'agit et viennent chercher dans ce groupe des marqueurs identifiés, voir comment ça peut se mettre en œuvre, comment ça peut se traduire. Elles cherchent notamment du codéveloppement, une idée qu'on avait déjà auparavant mais qui paraît plus actuelle que jamais. Elles ont aussi envie de contribuer parfois par d'autres biais. On a par exemple le sociologue Claude Poissenot qui vient de nous rejoindre car il trouverait intéressant de faire un travail sociologique sur qui sont vraiment les gens aujourd'hui, quels sont leurs réels besoins et en quoi les médiathèques peuvent aider à y répondre non pas dans une dynamique de suggestion mais en tant qu'acteurs en partant de leurs propres envies qu'on aide à faire éclore. Autrement dit, comment peut-on faire de la place aux usagers ?

Tous ces regards différents continuent à faire bouger la feuille de route et les finalités de ce groupe. Rien n'est figé. Le plus grand défi, c'est l'animation de cette communauté et le temps qu'on peut y consacrer car plus on pourra y consacrer de temps et plus elle pourra être vivace et productive. C'est une des questions centrales auxquelles on doit s'intéresser maintenant, c'est-à-dire : comment on s'organise pour être le plus efficace possible et apporter aux gens qui sont là des choses qui les font avancer, tout en faisant avancer cette envie de faire grandir les tiers-lieux au niveau national ?

Vous avez évoqué certains inconvénients liés à l'organisation très souple et hors système du groupe Médiathèques Tiers-Lieux. Y a-t-il des avantages à cette forme de contribution libre ?

Il y a une liberté de parole. Comme le noyau dur où les membres ne dépendent pas d'une institution pour faire avancer la feuille de route ou les différents chantiers sur lesquels nous travaillons, nous avons toute latitude pour mettre en lumière les éléments dont nous pensons qu'ils sont nécessaires. C'est assez rare de pouvoir travailler comme ça : d'habitude, chacun doit s'inscrire dans un cadre et rendre des comptes. Là, il ne s'agit pas du tout de faire n'importe quoi mais il s'agit de vraiment réfléchir le plus librement possible à ce qui est réellement utile et fondamental dans la construction de cette démarche.

Finalement, c'est un fonctionnement très tiers-lieu : on travaille sur les Tiers-Lieux en mode Tiers-Lieux. Chacun apporte ce qu'il peut apporter, notamment ses compétences car tout le monde a des compétences : certains participants pensent qu'ils sont là pour écouter des experts et qu'ils peuvent prendre quelques miettes de savoir par-ci par-là or je pense que tout le monde a des compétences à apporter de par ses expériences ou sur un plan technique, par exemple si on crée une plateforme ou une boîte à outils numérique. Ça peut être aussi « je suis dans une situation très difficile » et c'est toujours éclairant de partager ce qui ne fonctionne pas et pourquoi cela ne fonctionne pas. On peut expérimenter tous les modes qu'on va retrouver dans un tiers-lieu : parfois on se réunit mais on ne peut pas toujours produire à quinze ou à vingt d'où parfois un mode asynchrone. On se réunit pour garder la dynamique, sélectionner ce qui est pertinent en sondant les besoins, présenter les chantiers et se les répartir par binômes, par trinômes en fonction des intérêts des uns et des autres.

Quand on se mobilise en fonction de ses intérêts profonds et du temps dont on estime disposer réellement, quand on a une contribution libre, cela permet de travailler tout autrement. Finalement, il y a eu dix séances avec le groupe complet en plus des séances en sous-groupe et on arrive à produire quelque chose de construit alors qu'on ne se connaissait pas les uns les autres.

De quoi auriez-vous besoin pour poursuivre cette aventure collective ?

Les membres actifs auraient besoin de temps, par exemple dégagé sur du temps de travail. Il y a des passerelles entre le temps professionnel et celui dans le groupe car le second nourrit le premier. Le temps consacré au groupe est aussi du temps gagné dans le cadre professionnel ensuite, si on travaille sur cette thématique, et même si on ne travaille pas directement dessus car il y a de nombreux fils à tirer sur la façon de travailler en intelligence collective, sur le type de services qu'on peut vouloir développer, sur les types d'approches dans lesquels on peut vouloir embarquer les publics. C'est une mine d'information, de sources d'inspiration et de compréhension d'autres modalités de travail.

On aurait aussi besoin de davantage de soutien financier pour rémunérer quelqu'un qui puisse vraiment investir du temps dans l'animation de la communauté, comme dans un tiers-lieu physique. Aujourd'hui tout est bénévole : même si on y met beaucoup d'énergie et qu'on a envie de faire avancer ce sujet, cela a des limites. On ne peut pas tout faire tout seul et ce serait aussi une forme de reconnaissance, de valorisation de ce travail mené. Tout le monde se sert de ce travail : les collègues, les consultants... Ce serait une manière de répartir plus justement les efforts qui sont faits. La question de la rémunération est aussi une vraie question dans les tiers-lieux en général : à l'instar de la Compagnie des Tiers-Lieux qui s'est créée dans le Nord ou de la Coopérative des Tiers-Lieux en Aquitaine, on pourrait imaginer une Compagnie des Médiathèques Tiers-Lieux qui rémunérerait des gens pour accompagner les porteurs de projet et la mise en place des structures, pour former à l'approche Tiers-Lieux et à leur gestion. On dépendrait alors en partie de subventions publiques avec le risque de perdre en liberté... Il faudrait que des personnes de l'institution puissent y travailler mais également d'autres indépendants. Si c'est fait par deux personnes qui en font une entreprise privée, ça ne va pas non plus.

Enfin, il faudrait que les portes continuent à s'ouvrir, qu'on puisse rencontrer les acteurs de la formation : le CNFPT (le centre national de la formation publique territoriale), l'ENSSIB, les instituts régionaux. Aujourd'hui, on forme aux tiers-lieux

mais de manière très fragmentée, sans se mettre vraiment d'accord sur des marqueurs, sans aller jusqu'à une définition commune. C'est très inégal : certaines personnes sont formées mais d'une façon qui ne correspond pas vraiment à ce dont ils auraient besoin, d'autres n'y sont pas formés du tout. Sans chercher à tout formater, il y aurait une vraie réflexion à avoir et on aurait besoin de temps de travail dédiés. En tant qu'individu, on ne peut pas décider de ça. En revanche, maintenant que s'est constitué le groupement d'intérêt public France Tiers-Lieux en parallèle de l'ANTL, cela nous donne une visibilité et une légitimité. Il faut continuer sur cette ligne de crête.

Le maillage avec les autres familles de tiers-lieux est un gros chantier. Ces croisements nous permettraient de basculer dans l'étape des années à venir. Si on réussit ça avec certains établissements, on peut transformer des expérimentations en fonctionnements pérennes. Je suis une utopiste mais une utopiste réaliste : je crois que c'est la préfiguration d'un monde de demain, d'un monde meilleur si on veut qu'il soit habitable de façon durable et humaine. Quand on voit toutes les fractures sociétales actuelles, je pense que c'est en restaurant le lien de confiance, de proximité entre les gens qu'on pourra arriver à faire de belles choses. Quand on est dans un lieu avec cinquante personnes qui sont à fond dans une action, on sent une énergie humaine puissante : c'est ça qu'il faut travailler avant tout, pour que les relations entre les gens s'améliorent. Il faudrait le développer à grande échelle, permettre à chaque individu de trouver sa place dans ce qui le fait vibrer.